



Alerte des médecins sur les pesticides
www.alerte-medecins-pesticides

L'ALMP à l'initiative de l'appel de 1500 médecins, s'est toujours préoccupée des conditions de mise sur le marché des pesticides. Ces derniers mois leur évaluation aura connu deux événements majeurs :

–le 20 mars 2015 les 17 experts réunis par le Centre International de Recherche sur le Cancer (1) classaient le Glyphosate, herbicide le plus utilisé au monde et substance active du Roundup, cancérigène probable

(ainsi que deux insecticides : le malathion (2) et le diazinon). C'est à dire la marche ultime avant l'exceptionnel classement comme cancérigène certain. L'avis du CIRC, s'il émane d'une instance qui bénéficie du plus haut niveau de reconnaissance dans la communauté scientifique, n'a pas pour autant de valeur réglementaire. En Europe c'est à l'EFSA que revient la tâche de réévaluer le glyphosate : or si elle suit l'avis de l'institution de l'OMS, elle devrait classer cette substance active dans la catégorie des cancérigènes 1B de l'UE. Et le règlement européen est formel : cela équivaut à un retrait du marché ! En attendant son avis, tout pays européen en raison d'un *risque inacceptable* (3) pour la santé humaine, peut demander le retrait des produits contenant du Glyphosate....Reste à savoir ce que l'on entend par risque inacceptable...et pour qui. Le commun des mortels considérera qu'une substance cancérigène que l'on retrouve partout (le glyphosate et son métabolite l'AMPA (4) sont par exemple en tête des pesticides retrouvés dans les cours d'eau), y compris sous forme de traces dans notre alimentation, nécessite d'être écartée de son chemin. Quant aux agences sanitaires, elles détermineront à partir de l'analyse de notre exposition possible au Glyphosate, si nous pouvons continuer à consommer des légumes, boire l'eau du robinet ou manger de la viande nourrie avec du soja OGM largement imprégné par ce même glyphosate... On devine bien la part d'incertitude liée à ces savants calculs dans le cas d'une substance suspectée d'être cancérigène et qui plus est, présente des propriétés de perturbateur endocrinien.

–le deuxième événement concerne une autre évaluation, cette fois-ci réalisée par un groupe de scientifiques indépendants, le Groupe de Travail sur les pesticides systémiques.

Une quinzaine de chercheurs a rassemblé plus de 800 articles. Les résultats ont été publiés dans le journal à comité de lecture : Environmental Science and Pollution Research (ESPR, Springer) en juin 2014. Le constat est sans appel : la disparition accélérée des abeilles n'est que la partie

visible d'un déclin qui touche tous les insectes, mais aussi les micro-organismes du sol et les vers de terre. Et les néonicotinoïdes, ces insecticides utilisés depuis le milieu des années 90 en imprégnation des semences, y jouent un rôle de premier plan. Ces études viennent conforter la position qu'avait prise l'UE en prononçant un moratoire partiel de deux ans sur l'usage des NN. Ils font écho aussi à la récente décision de l'agence américaine qui vient de signifier aux industriels qu'elle ne délivrera plus d'autorisation de mise sur le marché aux produits contenant des substances actives de cette famille d'insecticides. Il est cependant troublant de constater que ces produits mis sur le marché depuis une vingtaine d'années, ont été assez peu étudiés chez l'homme. Sur quoi repose donc leur réputation d'inocuité ? La revue de la littérature que nous avons réalisée (6) montre que cette réputation repose surtout...sur un manque de curiosité de la communauté scientifique ! Pourtant certains d'entre eux sont classés cancérigènes probables par l'agence américaine, perturbateurs endocriniens par l'agence canadienne (ARLA), et l'agence européenne a signalé fin 2013 que deux néonicotinoïdes dont l'imidaclopride, pouvaient avoir une incidence sur le développement du cerveau. Dans la foulée ses experts ont demandé de rendre obligatoire l'étude de la neurotoxicité développementale de tous les pesticides (7).

- Dans les deux cas ce n'est pas l'évaluation réglementaire (celle qui provient de l'étude des dossiers déposés par les industriels) qui a permis de faire progresser la connaissance. Mais celle réalisée par des chercheurs indépendants, faisant tout simplement leur travail.

Dans les deux cas, c'est une décision européenne qui est donc attendue. Dans les deux cas c'est aux politiques de l'impulser. En prononçant l'interdiction du Glyphosate en France métropolitaine et en Outre mer et en défendant l'interdiction des néonicotinoïdes à la fin du moratoire européen.

Les politiques doivent aussi garantir un niveau de confiance élevé dans l'expertise : la composition du BfR allemand chargée de la réévaluation du Glyphosate (dont le 1/3 des experts de son comité Pesticides et résidus appartiendraient à l'industrie selon Le Monde du 30/03/2015) montre qu'il y a du pain sur la planche.

Contact presse :
Docteur PERINAUD
Docteur Michel NICOLLE

(1)International Agency for Research on Cancer, IARC monographs vol 112 : evaluation of five organophosphates insecticides and herbicides.

(2)le malathion a un usage restreint à la lutte contre le vecteur du

chikungunya en Guyane, le diazinon n'est plus autorisé en France.

(3)Règlement UE 1107/2009, article 36 et 44

(4)Commissariat général au développement durable, 9/03/2015

(5)Règlement UE 1107/2009, annexe 2, article 3.6.3

(6)Audition par la commission du développement durable le 6 mai 2015

(7)Communiqué de presse 17/12/2013 : L'EFSA évalue un lien potentiel entre deux néonicotinoïdes et la neurotoxicité développementale :

<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/131217.htm>